

## Sélection d'accidents impliquant des activités de récupération / recyclage de véhicules hors d'usage (VHU)

Période du 01 janvier 1992 au 15 avril 2013.

n° de requête : ed\_12412

Base de données ARIA - Etat au 16/04/2010



La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont eu lieu au cours de l'activité professionnelle ou de la vie quotidienne. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usinage, ateliers, dépôts, chantiers, élevages, classés au titre de la législation relative aux installations classées, ainsi que de l'activité de transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers, sont organisés annuellement par le ministère du développement durable. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers, sont organisés annuellement par le ministère du développement durable. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mel : srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr

Ref. : RC\*\*\*\*\* / n°

Nombre d'événements recensés : 60

### Synthèse

Cette synthèse est établie à partir de 282 accidents français impliquant des installations de stockage et d'activités de récupération de véhicules hors d'usage ("casse" automobile, site de déconstruction de VHU...) enregistrés dans la base ARIA entre le 01 janvier 1992 et le 15 avril 2013. Les accidents survenus dans des garages d'entretien et de réparation de véhicules sont exclus, ainsi que les autres activités de récupération de métaux (DEEE etc.). La liste jointe est une sélection d'une soixantaine d'événements illustratifs, la liste complète est disponible sur le site ARIA dans la partie dédiée à l'inspection.

#### 1 - Principales typologies des 283 accidents français recensés

Typologies	Nb	%
Incendie	267	94,3 %
Explosion	16	5,7 %
Rejet de matières dangereuses ou polluantes	182	64,3 %

Près de 95 % des événements sont des feux et entrent dans plus de la moitié des cas l'émission de fumées abondantes signalée par les secours ou des liers : ces rejets sont parfois à l'origine de gêne pour les populations (ARIA n° 33045, 33738...) ou pour la circulation routière (ARIA n° 15626, 40963, 42141...). Les résidus de broyage automobile (RBA) constitués de mousse, plastique... (ARIA n° 28063, 33110, 36123...) ou d'autres types de déchets métalliques « mélangés » (DEEE...) peuvent être à l'origine de sinistres (ARIA n° 42825...).

Les explosions se produisent pour l'essentiel avec les réservoirs de carburant des épaves de véhicule ou des bouteilles de gaz dans les stocks en feu (ARIA n° 24653, 27480...), lors de la manipulation des ferrailles (ARIA n° 19688, 23782...) et leur broyage (ARIA n° 36274, 32044...).

Les rejets de matières dangereuses ou polluantes concernent notamment les fumées, les eaux d'extinction, en l'absence de rétention suffisante (ARIA n° 33037, 33671, 36678, 42081...) des rejets d'hydrocarbures en raison de capacité de traitement des déshuileurs insuffisante (ARIA n° 25973, 30859, 40287...), de dysfonctionnement ou d'absence d'entretien de ces dispositifs (ARIA n° 30859, 33215...).

#### 2 - Conséquences des accidents

La répartition des principales conséquences mentionnées dans le tableau concerne 267 accidents pour lesquelles ces informations sont connues.

	Nb d'accidents	% sur connus
Morts	1	0,4 %
Blessés	30	11,2 %
Domages matériels internes	198	74,2 %
Domages matériels externes	15	5,6 %
Pertes d'exploitation internes	39	14,5 %
Pollution atmosphérique	158	59,2 %
Pollution des eaux et contamination des sols	32	11,6 %
Atteinte à la faune/flore sauvage	5	1,9 %
Périmètre de sécurité dont limitation de la circulation	33	12,4 %
Population confinée ou évacuée	20	7 %

L'accident mortel concerne un employé tué par un chariot élévateur (ARIA n° 26672).

54 personnes ont été blessées (principalement brûlures et intoxication par les fumées) dont au moins 47 pompiers et 14 employés. Au-delà des paninières de sécurité qui sont établis (ARIA n° 36576...), des riverains évacués ou confinés (ARIA n° 35033, 38460...) et des interdictions de circulation routière (ARIA n° 36480, 38577...), des restrictions de navigation (ARIA n° 15671) et des interruptions de circulation ferroviaire (ARIA n° 34086, 39888...) sont parfois mises en place. Dans quelques cas, des alimentations électriques publiques ont été interrompues dont des lignes à haute tension (ARIA n° 12011, 19233, 31214...).

## Synthèse

Cette synthèse est établie à partir de 365 accidents français impliquant des installations de stockage et activités de récupération de déchets métalliques ("casse" automobile, site de déconstruction de véhicules hors d'usage, site de récupération de métaux avec broyeur) enregistrés dans la base ARIA entre le 01 janvier 1992 et le 31 décembre 2009. Les accidents survenus lors de la fusion des déchets métalliques sont exclus. La liste jointe est une sélection d'une soixantaine d'événements illustratifs.

### 1 - Principales typologies des 366 accidents français recensés

Typologies	Nb	%
Incendie	319	87 %
Explosion	25	7 %
Rejet de matières dangereuses ou polluantes	198	54 %

Près de 90 % des événements sont des feux et entraînement dans la moitié des cas l'émission de fumées abondantes signalée par les secours ou des fiers : cas rejets sont parfois à l'origine de gêne pour les populations (ARIA n° 33045...) ou pour la circulation routière (ARIA n° 15626, 28091...). Les résidus de broyeur automobile (RBA) constitués de mousse, plastique... (ARIA n° 26063, 33110, 36123...) ou les bombes aerosols (ARIA n° 21682...) peuvent être à l'origine de sinistres.

Les explosions se produisent pour l'essentiel avec les réservoirs de carburant des épaves de véhicule ou des bouteilles de gaz dans les stocks en feu (ARIA n° 27480, 32004...), lors de la manutention des ferrailles (ARIA n° 18688, 31960...) et leur broyage (ARIA n° 36274, 32044...). Dans 3 cas des munitions sont à l'origine d'explosions (ARIA n° 33042, 34585, 36931) ; le dernier d'entre eux s'est produit au domicile d'un employé qui avait ramené les munitions chez lui pour les démonter.

Les rejets de matières dangereuses ou polluantes concernent notamment les fumées, les eaux d'extinction en l'absence de rétention suffisante (ARIA n° 33037, 33671...) des rejets d'hydrocarbures en raison de capacité de traitement des destructeurs insatisfisante (ARIA n° 13048, 25973...), de dysfonctionnement (ARIA n° 35000...) ou d'absence d'entretien de ces dispositifs (ARIA n° 13037, 28428...).

Dans 4 cas répertoriés, des matières radioactives ont séjourné sans précaution particulière sur des sites de récupération de déchets métalliques et n'ont été découvertes que postérieurement à leur arrivée (ARIA n° 25735, 27076, 27378, 37253).

### 2 - Conséquences des accidents

La répartition des principales conséquences mentionnées dans le tableau concerne 328 accidents pour lesquelles ces informations sont connues.

	Nb d'accidents	% sur connues
Morts	4	1 %
Blessés	32	10 %
Domages matériels internes	231	70 %
Domages matériels externes	17	5 %
Pertes d'exploitation internes	38	12 %
Pollution atmosphérique	138	42 %
Pollution des eaux et contamination des sols	42	13 %
Atteinte à la faune/flore sauvage	7	
Périmètre de sécurité dont limitation de la circulation	41	13 %
Population confinée ou évacuée	21	6 %

Les 4 accidents mortels recensés impliquent 4 employés. L'explosion de munitions est à l'origine du décès de 2 salariés (ARIA n° 34585, 36931) ; les 2 autres ont été tués l'un par une presse durant sa maintenance (ARIA n° 24269), le second par un chariot élévateur (ARIA n° 26672).

74 personnes ont été blessées (principalement brûlures et intoxication par les fumées) dont au moins 48 pompiers et 19 employés.

Au-delà des périmètres de sécurité qui sont établis (ARIA n° 36576...), des riverains évacués ou confinés (ARIA n° 35033, 37218...) et des interdictions de circulation routière (ARIA n° 23956, 36480...), des restrictions de navigation (ARIA n° 15671) et des

## Sélection d'accidents impliquant des activités de récupération de déchets métalliques (rubrique 286). Période du 01 janvier 1992 au 31 décembre 2009.

n° de requête : ed\_11628

Base de données ARIA - Etat au 16/04/2010

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages... classés au titre de la législation relative aux installations classées depuis le 1er janvier 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / Mail : [srt.barpi@developpement-durable.pouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.pouv.fr)